



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le 13 janvier, le Conseil Municipal de la commune de CORVEISSIAT étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Jonathan GINDRE.

Convocation du 07 janvier 2025

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	x			COURVOISIER Franck, Conseiller		x	Yves QUIVET
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	x			GIRAUD Olivier, Conseiller		x	Romain CLISOL
BOUVIER Sandra, 2 ^e Adjointe	x			CLISOL Romain, Conseiller	x		
POMMIER Mickaël, 3 ^e Adjoint	x			QUIVET Yves, Conseiller	x		
NIOGRET Claude, Conseiller		x	Sandra BOUVIER	DURET Stéphane, Conseiller	x		
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x			ALLAIN Lauriane, Conseillère		x	Mickaël POMMIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal. Stéphane DURET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du compte-rendu du 04 décembre 2025
- Création d'un emploi et modification du tableau des emplois
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour ainsi que les élus excusés.

1- Procès-verbal du conseil municipal du 04 décembre 2025

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 04 décembre 2025 et demande son approbation.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Création d'un emploi et modification du tableau des emplois

Suite à un accroissement de la charge de travail dû à l'absence d'un agent, Monsieur le Maire propose de recruter un nouvel agent en CCD, à 25h/semaine, annualisées, afin de gérer de manière convenable et pérenne les services périscolaires.

L'agent recruté aura à sa charge : l'accueil des enfants à la garderie, matin et soir ainsi que le service de la cantine et le nettoyage du restaurant scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter une personne pour cet emploi, à modifier le tableau des emplois ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ce recrutement.

3- Questions diverses

Fin de séance à 20h10

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Jonathan GINDRE